

COMPTE-RENDU SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le six octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Étaient présents : ISAÏE Michel, JOLY Noël, NASSOY Jocelyne, RONSE Marlène , SCHMID Cédric, VIDAL Pierre-Jean, VOLATIER Valérie.

Étaient excusés : COTHEREAU Claude (pouvoir à Noël JOLY) et JAMMES Elvira (pouvoir à Michel ISAÏE).

Secrétaire de séance : Valérie VOLATIER

Nombre de membres en exercice : 9

Date de la convocation : 29/09/2016

Membres qui ont pris part à la délibération : 7

Date d'affichage : 29/09/2016

Ordre du jour

- Contrat prêt Caisse d'Épargne, reprise dette SIVOS de GIVRY suite dissolution
- Demande de M et Mme Claude BRAGARD pour exploitation du point de vente du camping municipale
- Décision Modificative n°1/2016 - travaux en régie chapitre 040
- Renouvellement contrat gaz - ENGIE
- Projet Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Facture électronique - signature électronique
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales
- Questions diverses

1ère délibération - n°34/2016

OBJET : CONTRAT DE PRÊT CAISSE D'ÉPARGNE - REPRISE DETTE SIVOS DE GIVRY SUITE DISSOLUTION

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'arrêté de dissolution du Syndicat à Vocation scolaire de GIVRY a été signé par le Préfet de Saône et Loire le 29 juillet 2016 et il a été notifié à toutes les communes membres.

Pour rappel, le conseil municipal a délibéré le 9 juillet 2015 afin d'accepter de reprendre sa part de la dette du syndicat, dette contractée pour l'agrandissement et la rénovation du gymnase de Givry, bien rétrocédé aujourd'hui à la commune de GIVRY. Le mode de répartition retenu était la moyenne des participations des communes membres versées annuellement au syndicat sur les années 2012-2013 et 2014, soit au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'élèves scolarisés au collège de Givry.

Comme cela avait été convenu, la Caisse d'Épargne a divisé la dette et a émis de nouveaux contrats de prêt que les communes doivent signer et donc approuver par délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt n°97 97245 émis par la Caisse d'Épargne suite à la dissolution du SIVOS de GIVRY dont les caractéristiques sont les suivantes : emprunt de 6 029,19 € à taux fixe de 1,60 %, sur 108 mois (9 ans), première échéance annuelle de 724,64 €, sans frais.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 18/10/2016 et publication le 18/10/2016 - référence n°217104306 - 20161006 - D34-16-DE

2^e délibération - n°35/2016

OBJET : DEMANDE DE M et Mme Claude BRAGARD POUR EXPLOITATION DU POINT DE VENTE DU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu de M et Mme BRAGARD faisant part de leur souhait de renouveler la convention d'exploitation du point de vente du camping municipal pour la saison 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord de principe à l'exploitation du point de vente du camping municipal pour la saison 2017 à M et Mme Claude BRAGARD. Les conditions précises de la convention seront discutées ultérieurement.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 18/10/2016 et publication le 18/10/2016 - référence n°217104306 - 20161006 - D35-16-DE

Le point inscrit à l'ordre du jour : Décision Modificative n°1/2016 - travaux en régie chapitre 040 est annulé, point inscrit par erreur, cette même DM a été délibérée lors de la séance du 12 mai 2016.

3^e délibération n°36/2016

OBJET : RENOUVELLEMENT CONTRAT GAZ - ENGIE (ex GDF)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat de fourniture de gaz arrive à échéance le 31/12/2016. La société ENGIE a transmis une nouvelle proposition : Prix de marché HT abonnement annuel 193,32 € HT, prix de consommation : 0,03934 € /kWh. Facturation semestrielle, prélevée sur notre compte à la trésorerie.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la société ENGIE pour le contrat de fourniture de gaz et autorise le maire à signer les nouveaux contrats d'abonnement pour une durée de 3 ans, pour les sites du camping municipal (offre n°20160910-91799) et de la salle de réunion chemin du Moulin Brochat (offre n°20160910-91801).

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 18/10/2016 et publication le 18/10/2016 - référence n°217104306 - 20161006 - D36-16-DE

PROJET PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la procédure d'élaboration du futur PLUi est en cours depuis début 2015. Il est prévu, afin que le document soit opposable en 2018, de valider le PLUi début 2017. Une réunion publique organisée en décembre 2016 clôturera la concertation. Un premier document de travail a été transmis en Juin à la commune. Ce document reprend les contours de la carte communale approuvée en 2010. Il fait apparaître les dents creuses à urbaniser en priorité, ainsi que des parcelles potentiellement densifiables. Un minimum de 500 m² est requis pour identifier celles-ci pour y implanter une nouvelle construction, mais il doit être tenu compte de la hauteur des bâtiments à proximité. Monsieur le maire et les Adjoints ont corrigé le document transmis afin de rectifier deux erreurs matérielles qui figuraient sur la carte communale, à savoir : la parcelle B 858, déjà construite mais qui ne figurait pas dans la zone constructible, qui est donc à intégrer en zone constructible. Des parcelles de jardin, sans accès, enclavées et à proximité du Rousselot, ont été retirées de la zone constructible. La parcelle A 652 de l'étang du Moulin Brochat, classée sol au cadastre alors qu'elle devrait être classée « eaux » et par conséquent non constructible. Et enfin proposition d'agrandir la zone constructible derrière l'école actuelle en cas d'extension du bâtiment ou de création d'un

regroupement scolaire.

Des registres sont à disposition du public afin de recueillir les remarques ou demande des habitants. Monsieur le maire dresse une liste des courriers reçus et demandes enregistrées sur le registre ainsi que les secteurs concernés.

FACTURE ÉLECTRONIQUE - SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les collectivités doivent pouvoir recevoir et envoyer des factures électroniques. La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a créé le portail « CHORUS PRO » par lequel cela sera possible. Les grandes entreprises devront obligatoirement utiliser ce portail pour l'envoi de leurs factures, et si une commune facture un autre débiteur public, elle devra également obligatoirement utiliser la facturation électronique. L'original de la facture sera ce fichier reçu sur le portail, le document imprimé ne sera donc qu'une simple copie. Il faudra donc réfléchir prochainement à l'archivage de ces documents électroniques. La signature électronique sera également obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017. Pour l'instant, la commune a dématérialisé ses échanges avec le Trésor Public, toutes les pièces jointes (factures, contrat, délibérations, etc...) sont dématérialisées, mais le Maire continue de signer les bordereaux de mandats et de titres papier. La signature électronique fournie par le Trésor Public a été demandée par notre commune pour une mise en place dès que possible. L'application se nomme XEMELIOS, elle sera remplacée en fin d'année par l'application web ROXY. Elle sera soit sur clé USB soit installée sur l'ordinateur. Le Maire devra donner délégation de signature par arrêté, comme auparavant, en cas d'absence.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Camping-Piscine : Un point plus précis (sur les recettes et les dépenses) sera fait lors de la réunion de novembre, puisque le camping n'est pas encore fermé et que le régisseur n'a pas encore effectué tous ses dépôts. Noël JOLY rappelle que l'Agence Régionale de Santé nous impose une mise aux normes de la filtration de l'eau de la piscine. Un devis a été demandé à l'entreprise NORIVER, il s'élève à environ 25 000 € HT. Contact sera pris avec le syndicat mixte du chalonnais afin de connaître les subventions possible pour ce dossier. Pour rappel, une subvention de 50 % pourrait être allouée au titre du fonds de relance du Grand Chalon car nous n'avons pas utilisé totalement l'enveloppe des années 2015 et 2016.

Voirie : les dossiers de demande de subvention concernant les dommages causés par les inondations de mai et juin 2016 sont tous réputés complets. Mais aucune notification précise sur les montants alloués reçue à ce jour. Le Grand chalon a diffusé un courrier aux habitants faisant mention d'une subvention de 56 795 €, pour l'instant il s'agit de la somme qui a été sollicitée de la part de la commune aux services du Grand Chalon pour aider à remettre en état les fossés, sentierq et la voirie. Les fossés, en priorité ceux de la route de barizey, doivent être refaits.

Urbanisme : à la demande d'un élu et considérant que le dernier point date de la séance de février 2016.

Permis de construire :

M et Mme JOUTEUX, chemin des Prés Marcilly, extension-véranda, travaux autorisés par arrêté en date du 7 juin 2016.

Mme Nathalie DE SOUSA, chemin du Moulin Brochat, maison d'habitation, permis délivré le 6 septembre 2016.

M et Mme Fabrice RONSE, permis modificatif pour pose de fenêtre de toit, accordé par arrêté du 5 septembre 2016.

M et Mme JACQUET, chemin des Prés Marcilly, aménagement de combles, dossier en cours d'instruction.

Déclaration Préalable de travaux :

M Michel ISAÏE, réfection de toiture chemin de l'Ouche, arrêté du 20 juin 2016.

Mme Jenny PERRY, rue Basse, remplacement des huisseries-volet et ravalement de façade, arrêté du 12 juillet 2016.

M Jean-Michel GAUDILLERE, grande rue, réfection toiture, dossier déposé le 1^{er} sept. en cours d'instruction.

M Bruno DESCOMBIN, chemin du petit lavoir, fenêtre de toit aménagement combles, dossier déposé le 26 sept. en cours d'instruction.

M Jean-Marc GEORG, chemin de l'Ouche, ravalement de façade, dossier déposé le 26 sept. en cours d'instruction.

Mme Marie-Noëlle BOUDRIOT, chemin du Passou, demande de division de parcelle en 2 lots à bâtir, dossier déposé le 30 sept. en cours d'instruction.

Certificat d'urbanisme opérationnel :

Mme Marie-Noëlle BOUDRIOT, chemin du Passou, demande pour deux lots à bâtir, dossier déposé le 6 octobre, en cours d'instruction.

QUESTIONS DIVERSES

Un élu interpelle monsieur le maire concernant un abri de jardin installé visiblement sans autorisation en haut de la place des tilleuls. Un courrier sera adressé au propriétaire car cet abri est non conforme aux prescriptions habituelles de l'architecte des bâtiments de France.

Des tranchées creusées par le ruissellement des eaux de pluie doivent être rebouchées au cimetière.

Le sentier des Prés, fortement endommagé lors des inondations de Mai et juin, est évoqué.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 3 novembre prochain à 20 h 30. Et une autre réunion la précèdera à 19 h concernant l'organisation du marathon de la Côte chalonnaise, le CCAS, le Président de l'Amicale Arc en ciel et les enseignantes seront conviés.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 15.